

Arbitrage entre Santé et Liberté : quelle contribution des économistes ?

Clémence Thébaut
Maître de conférences, Université de Limoges
IAE, Unité Inserm UMR 1094 (NET)



Plan

1. Quelle contribution des économistes sur les arbitrages entre la **santé publique** et la **préservation des libertés individuelles** dans le contexte de la pandémie actuelle ?
2. Quels enjeux spécifiques du PASS Sanitaire ?



La crise sanitaire pose des questions inédites pour les économistes

- Habituellement, les économistes sont sollicités pour évaluer des traitements innovants et coûteux → quelle valeur de la santé par rapport aux autres dimensions de la vie?
- Initialement, aucune technologie pour éviter la propagation de l'épidémie
 - pas de vaccin, pas de traitement pour éviter les formes graves, pas de moyens de prévention (gel, masques)
 - en France, le vaccin pose moins des problèmes de coût que de disponibilité de doses
- La stratégie la plus efficace (confinement) implique :
 - un sacrifice financier :
 - coûts non médicaux : diminution des revenus individuels liée à la diminution de la demande (en raison d'une restriction des déplacements et interdiction de certaines activités marchandes)
 - un arbitrage entre la protection de l'état de santé de certains groupes de patients et d'autres groupes de patients :
 - risques sanitaires liés aux stratégies de confinement ou à la dégradation de la conjoncture économique (santé mentale, violences, addictions, etc.)
 - une restriction drastique des libertés (restriction de déplacements, réunions privées, etc. induites par les confinements)



Quelle contribution des économistes sur ces arbitrages?

- Les économistes disposent d'outils pour guider les décisions collectives face à des interventions coûteuses (médicaments, programmes de santé publique, infrastructures de transport, politiques éducatives, etc.)
- Ils comparent le surcoût induit par ces interventions (coûts directs, indirects, médicaux et non-médicaux) aux gains de santé qu'elles permettent d'obtenir (ex. année de vie sauvées) : ratio différentiel coût-résultat (RDCR).
- Ils mettent en perspective le résultat de cette évaluation avec des valeurs de références qui renseignent sur la valeur collective accordée à la santé.
 - Ces valeurs sont établies sur la base de méthodes économiques de révélation des préférences individuelles agrégées au niveau collectif (DAP et valeur statistique de la vie).
 - Une valeur de référence établie en France évalue la disposition à payer collective pour sauver une vie supplémentaire à 3 millions d'euros (2010) (rapport Quinet, sur la base d'une métaanalyse menée par l'OCDE + Robinson et Hammitt 2010 et Andersson et Treich 2011)



Quelle contribution des économistes sur ces arbitrages?

- Est-il légitime d'utiliser ce type d'outils pour évaluer l'arbitrage Santé vs Libertés?
 - Les économistes évaluent les politiques publiques en s'appuyant sur l'économie du bien-être, c'est-à-dire en s'appuyant sur les arbitrages que font les individus, pour eux-mêmes, pour maximiser leur bien-être.
 - Evaluer l'arbitrage santé/libertés individuelles au moyen des outils précédemment cités reviendrait à évaluer la valeur de la liberté, par rapport à d'autres dimensions de la vie, également sous l'angle du bien-être.
 - Est-il juste de considérer la liberté uniquement sous l'angle du bien-être? La liberté a-t-elle une valeur instrumentale (source de bien-être) ou une valeur intrinsèque (Sen, 1988) ?
 - Les éléments de réponses :
 - les théories du contrat social : Hobbes, Rousseau, Kant ;
 - les règles juridiques actuelles : renoncer à une liberté fondamentale ne dépend pas de la seule volonté du titulaire du droit (ex. Arrêt du conseil d'Etat sur le lancer de nains, GPA)
 - L'approche welfariste est techniquement possible, mais elle se heurte à des principes philosophiques et juridiques.



Quelle contribution des économistes sur ces arbitrages?

- Doit-on pour autant considérer que l'économiste ne peut pas guider l'arbitrage santé/libertés individuelles ?
 - Le rôle des économistes est d'évaluer les conséquences des différentes options envisageables en termes de bien-être collectif, à moyen et long terme, **pour éclairer les termes du débat démocratique**, et **non pour remplacer le débat**.
 - Ce qui légitime de porter atteinte aux libertés individuelles, c'est le principe de la proportionnalité entre le risque sanitaire et l'atteinte des droits.
 - Les économistes, aux côtés d'autres disciplines, apportent la documentation nécessaire à cette appréciation.



Le PASS sanitaire, quels enjeux du point de vue de l'économiste?

- Distinguer le niveau de restriction de libertés induit par :
 - Les politiques de confinement : sacrifice des libertés fondamentales (liberté d'aller-venir, liberté de réunion, liberté de commerce et de consommation, etc.)
 - Le Pass sanitaire : restriction dans l'accès à certaines activités
- Approche conforme au cadre welfariste de l'économiste :
 - les individus sont les juges de leur propre bien-être
 - arbitrage entre le bien-être qu'ils tirent des activités auxquels donne accès le Pass sanitaire et le bien-être qu'ils tirent d'une protection probable contre la maladie vs. les risques associés à la vaccination.
- Coût supporté par la collectivité pour préserver l'autonomie grâce au Pass Sanitaire par rapport à des options alternatives plus restrictives (l'obligation vaccinale ou interdiction de certaines activités)
 - Gestion des systèmes d'information
 - Coûts liés aux contrôles
 - Diminution de la demande pour les activités dont l'accès est conditionné
 - Coût des tests PCR et antigéniques



Le Pass sanitaire, quels enjeux du point de vue de l'économiste?

- En pratique :
 - Des risques de discrimination
 - Des dérives sont possibles si le Pass sanitaire est utilisé par certains acteurs comme un instrument de pouvoir (pratiques disciplinaires), plutôt que un outil de préservation de l'autonomie dans un contexte épidémique.
 - Les modalités de mises en œuvre sur le terrain doivent être encadrées
 - La décision de restreindre une activité aux détenteurs du PASS Sanitaire devrait être à chaque fois basée sur une évaluation du risque de contagion et non fondée sur des décisions de principe
 - La présentation du Pass Sanitaire devrait à chaque fois à l'initiative de son détenteur et non contrainte.



Le PASS sanitaire, quels enjeux du point de vue de l'économiste?

- Les arbitrages entre santé et liberté sont limités car nous vivons dans un ensemble géographique, économique et juridique intégré :
 - Des règles fixées par 27 pays de l'UE : la France est contrainte d'effectuer un arbitrage entre santé et liberté cohérent avec les décisions prises au niveau communautaire ;
 - Indépendamment des règles que l'UE imposerait, les politiques de santé ont été différentes en Europe et la question se pose du vivre ensemble (ex. politiques plus restrictives en Allemagne), comment permettre aujourd'hui les échanges économiques, les mobilités familiales et professionnelles?
 - Importance du tourisme dans l'économie française.

Merci pour votre attention